

# Truite fario de souche Haute-Vienne

*Pendant des décennies, il a été de bon ton de déverser des truites de toutes tailles dans les cours d'eau. Sous couvert du CSP, fédération et AAPPMA pensaient agir pour le mieux, en garantissant ainsi de belles populations et de belles pêches.*

*Mais pour quel résultat ?*

*Elles sont passées où, toutes ces truites déversées à grand renfort de planche à billets ?*

*Le déclin de la belle fario n'est malheureusement pas qu'une vue de l'esprit, et il a donc bien fallu se remettre en question.*

*C'est pourquoi en 1996 votre fédération a décidé de tenter autre chose.*

*Cette autre chose, c'est la production de truite fario "souche Haute-Vienne".*

*Le but est de produire des poissons aussi proches que possible de ceux qui vivent dans les ruisseaux de la région.*

*Le moyen utilisé est de garder des femelles en pisciculture et d'amener chaque année du sang sauvage avec des mâles pêchés dans le milieu naturel.*

**A**u fur et à mesure que les années passaient, ces mêmes institutions qui prônaient les déversements se sont rendues compte des problèmes engendrés : sans contrôle sanitaire, sans souci de provenance des poissons, les alevinages mettent en péril les populations de farios locales, déjà affaiblies par les étangs, les pollutions agricoles, les pollutions domestiques, ...

Il existe pourtant des ruisseaux – nombreux – où la truite se fait de plus en plus rare, par manque de géniteurs ou à cause de perturbations trop importantes de leur milieu naturel.

Alors quoi, il ne faut rien faire ? On la laisse disparaître ?

Non bien sûr, on se doit d'agir, mais en prenant toutes les garanties possibles quant à la qualité des poissons déversés : origine génétique, contrôles sanitaires pour ne pas introduire de maladies dans la rivière, ...

## L'IDÉE ?

C'est là qu'intervient la salmoniculture du Verger (située à Bourganeuf, en Creuse) avec laquelle la fédération a signé une convention en 1996.

S'il est vrai que l'élevage intensif est propice au développement de maladies, l'unique moyen d'éviter une

contamination de nos ruisseaux est de s'approvisionner dans une pisciculture certifiée indemne de toute maladie, et celle de Bourganeuf est la seule de la région Limousin. Elle subit chaque année des contrôles de la part des services vétérinaires, avec interdiction de vente s'il y a un problème quelconque.

Du point de vue sanitaire, les précautions sont donc prises.

Au point de vue génétique, c'est le mode de "fabrication" qui garantira des truites à la même robe que celle de nos poissons sauvages, et qui ne dévaleront pas au premier coup d'eau.

Ce mode de "fabrication", le voici résumé :

- en 1996, 40 kg de femelles adultes ont été amenées de la pisciculture d'Augerolles à celle de Bourganeuf ; ces poissons étaient de souche Allier, la souche sauvage génétiquement pure et sûre la plus proche de la nôtre.

- chaque année vers fin octobre, fédération et garderie du CSP organisent une pêche électrique pour récupérer des géniteurs mâles.

- le secteur de pêche doit fournir suffisamment de poissons adultes, et surtout garantir du "100 %





Récupération des ovules



Récupération de la laitance



Fécondation

sauvage" ; le choix de la fédération s'est porté sur le haut bassin de la Vienne, où l'AAPPMA d'Eymoutiers a stoppé tout déversement depuis une dizaine d'années.

- à la pisciculture, les femelles stabulées à l'année sont vidées de leurs ovules et les mâles sont strippés (récupération de la laitance) ; les deux sont mélangés pour que la fécondation ait lieu.
- les œufs sont alors placés en incubateur, à une température constante de 8°C ; l'éclosion a lieu 52 jours plus tard : les alevins sortent de l'œuf ; encore 40 jours pour que la vésicule vitelline se résorbe et les alevins, maintenant nageants, sont prêts à être déversés.

## UN ESPOIR DE RECONQUÊTE

Une partie de la production servira donc à la fédération et aux AAPPMA pour les alevinages du mois de mars ; une seconde partie est déversée en automne au stade truitelle par les AAPPMA qui le souhaitent ; et une certaine quantité est gardée à la pisciculture pour renouveler le cheptel des femelles qui serviront aux reproductions des prochaines années.

Depuis 2001, la fédération utilise une partie de la production pour ses propres expériences ; en accord avec la garderie, deux sites nécessitant ce genre de déversement ont été sélectionnés, leurs populations contrôlées ; puis ils ont été alevinés avec suivi de l'évolution des populations. Il s'agit des hauts bassins de la Grande Briance et de l'Aixette, où les résultats sont encourageants.

Mais les déversements ne sont pas la solution miracle : si la truite se raréfie, c'est souvent parce que les milieux qu'elle colonisait sont trop dégradés ; y déverser des poissons serait alors forcément voué à l'échec. La réhabilitation préalable des rivières et ruisseaux – par le nettoyage, l'ouverture de l'accès aux frayères, ... – s'avère donc nécessaire.

Ces travaux sont importants et la route est longue, mais les mentalités évoluent ; l'eau est un bien précieux à protéger, et la diminution des impacts humains devient une priorité pour tous.

Pour que vivent nos rivières et nos truites ...



Les œufs à 8°C dans les incubateurs



Bassin d'alevins